



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

CL/213/SR
4 juin 2024

Compte rendu du Conseil directeur

213^e session

24 et 27 mars 2024

Genève, Suisse

Ordre du jour

| | | |
|-----|---|----|
| 1. | Adoption de l'ordre du jour (CL/213/A.1-rev.2)..... | 3 |
| 2. | Approbation du compte rendu de la 212 ^e session du Conseil directeur (CL/212/SR)..... | 3 |
| 3. | Élection du Président de la 148 ^e Assemblée..... | 3 |
| 4. | Rapport de la Présidente de l'UIP sur ses activités depuis la 212 ^e session du Conseil directeur | 4 |
| 5. | Présentation du Rapport d'impact de l'UIP pour 2023 par le Secrétaire général | 5 |
| 6. | Thème prioritaire de l'UIP pour 2024 | 7 |
| 7. | Résultats financiers 2023 et situation financière de l'UIP (CL/213/7-R.1 à R.3) | 7 |
| 8. | Questions relatives aux Membres de l'UIP et à la situation de certains parlements | |
| | a) Demandes d'affiliation et de réaffiliation à l'UIP | 9 |
| | b) Statut d'observateurs (CL/213/8b)-P.1)..... | 9 |
| | c) Situation de certains parlements | 11 |
| 9. | Bureaux régionaux..... | 10 |
| 10. | Futures réunions interparlementaires (CL/213/10-P.1) | 13 |
| 11. | Sixième Conférence mondiale des présidents de parlement (CL/213/11-P.1) | 14 |
| 12. | Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine (CL/213/12-R.1) | 14 |
| 13. | Activités des organes pléniers et comités spécialisés (CL/213/13-P.1-rev) | |
| | a) Comité des droits de l'homme des parlementaires (CL/213/13a)-R.1 et R.2) | 15 |
| | b) Forum des femmes parlementaires (CL/213/13b)-R.1)..... | 21 |
| | c) Forum des jeunes parlementaires (CL/213/13c)-R.1) | 22 |
| | d) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient (CL/213/13d)-R.1)..... | 22 |
| | e) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (CL/213/13e)-R.1)..... | 23 |
| | f) Groupe du partenariat entre hommes et femmes (CL/213/13f)-R.1) | 24 |
| | g) Groupe consultatif sur la santé (CL/213/13g)-R.1)..... | 24 |
| | h) Groupe de facilitateurs concernant Chypre (CL/213/13h)-R.1)..... | 25 |
| | i) Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent (CL/213/13i)-R.1) | 25 |
| | j) Groupe de travail sur la science et la technologie (CL/213/13j)-R.1)..... | 25 |
| 14. | Élections au Comité exécutif (CL/213/14-P.1)..... | 26 |
| 15. | Rapports sur les récentes réunions spécialisées de l'UIP (CL/213/15-R.1)..... | 27 |
| 16. | Prix Cremer-Passy (CL/213/16-P.1) | 28 |
| 17. | Divers | 28 |

Première séance

**Dimanche 24 mars 2024
(matin)**

La séance est ouverte à 9 h 15 sous la conduite de la Dr T. Ackson (République-Unie de Tanzanie), Présidente de l'UIP.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La Présidente souhaite la bienvenue aux participants à Genève après une période de près de six ans au cours de laquelle les Assemblées de l'UIP se sont tenues ailleurs ou en ligne. Elle fait observer que les Parlements membres apportent un soutien sans faille à l'UIP, laquelle est immensément reconnaissante pour la visibilité et la notoriété qu'elle a acquises en grande partie grâce à l'action des Parlements membres dans leur pays et à l'étranger. Elle déclare que le bien le plus précieux qu'est la paix est plus que jamais menacé et qu'il faut impérativement poursuivre les efforts, à l'image du choix du thème prioritaire de l'UIP pour 2024 – la paix et la sécurité – et du thème du débat général de la présente Assemblée : *Diplomatie parlementaire : tisser des liens pour promouvoir la paix et la compréhension*. Elle affirme que tous les Parlements membres de l'UIP doivent être des ambassadeurs de la paix en faisant bon usage de la diplomatie parlementaire, un outil efficace qui présente d'innombrables avantages et qui vise avant tout à promouvoir la paix.

Le Secrétaire général souhaite à son tour la bienvenue aux participants et affirme que la Dr Ackson peut être assurée du soutien total du Secrétariat de l'UIP pour s'acquitter avec succès de ses fonctions lors de sa première Assemblée en tant que Présidente de l'UIP, qui plus est dans la ville de Genève, siège de l'Organisation. Il souligne que le thème général de l'Assemblée – la paix et la sécurité – revêt une grande importance en ces temps de crises multiples et que ce thème permettra aux délégués d'exprimer leur point de vue sur la façon dont l'UIP devrait continuer à promouvoir ces deux valeurs fondamentales.

Point 1 de l'ordre du jour

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (CL/213/A.1-rev.2)

L'ordre du jour est adopté.

Point 2 de l'ordre du jour

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA 212^e SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR (CL/212/SR)

Le compte rendu de la 212^e session du Conseil directeur (CL/212/SR) est approuvé.

Point 3 de l'ordre du jour

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA 148^e ASSEMBLÉE

La Présidente rappelle la pratique habituelle qui consiste à nommer le Président de l'UIP pour présider les Assemblées qui se tiennent à Genève, où il n'y a pas de Parlement hôte, et dit qu'elle considère que le Conseil souhaite qu'elle assume la présidence de la 148^e Assemblée.

Il en est ainsi décidé.

Point 4 de l'ordre du jour

**RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'UIP SUR SES ACTIVITÉS
DEPUIS LA 212^e SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR**

La Présidente, illustrant son rapport à l'aide d'un diaporama, indique que, depuis la 212^e session du Conseil directeur, elle a agi pour renforcer la paix et la sécurité par le dialogue. D'abord lors d'une visite en Israël et en Palestine, en novembre 2023, où elle a rencontré les premiers ministres et les présidents des parlements des deux parties, ainsi que des ministres de premier plan, puis lors d'une réunion avec les présidents des parlements de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan. Elle a également œuvré pour renforcer la visibilité de l'UIP en participant, toujours en novembre 2023, à un webinaire sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes dans les parlements et à la neuvième consultation des présidents de parlement des pays du partenariat MIKTA, qui s'est tenue à Bali (Indonésie) ; en janvier 2024, à la 27^e Conférence des présidents d'assemblée du Commonwealth, organisée à Kampala (Ouganda) ; et en mars 2024, au Forum diplomatique d'Antalya (Turquie), ainsi qu'au Sommet des présidentes de parlement, qui s'est tenu à Paris (France).

En outre, elle a contribué à soutenir la mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP 2022-2026 en participant, en décembre 2023, au volet de haut niveau de la 28^e session de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP28) ; en février 2024, à l'Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies, où elle a rencontré le Secrétaire général de l'ONU et le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies et a réaffirmé la volonté de l'UIP de collaborer avec l'ONU dans tous les domaines d'intérêt commun ; et en mars 2024, lors de la Réunion parlementaire annuelle UIP-ONU Femmes dans le cadre de la 68^e session de la Commission de la condition de la femme, au cours de laquelle elle et le Président du Club de Madrid, un forum d'anciens présidents et premiers ministres démocratiques, sont convenus que leurs deux organisations devraient collaborer étroitement pour promouvoir la démocratie et le changement.

M. S. Yang (Cambodge) rappelle en particulier la visite effectuée au Moyen-Orient avec le soutien de **M. J. Buttimer** (Irlande), **Mme D. Hastings-Williams** (Guyana) et **Mme H. Alhelaissi** (Arabie saoudite), et remercie la Présidente de l'UIP pour les activités remarquables et hautement méritoires qu'elle a entreprises dans le court laps de temps qui s'est écoulé depuis sa prise de fonctions.

La Présidente évoque sa visite au Moyen-Orient et déclare que le Comité exécutif est d'avis que les parlementaires ont la responsabilité collective de créer une plateforme de dialogue entre les parlements d'Israël et de Palestine. Elle indique qu'outre les activités qui seront évoquées dans les points pertinents de l'ordre du jour, le Comité exécutif a, depuis l'Assemblée précédente, pris note des dispositions prises pour garantir un niveau de participation élevé aux réunions de l'UIP parmi les 46 000 parlementaires du monde entier et a recommandé que le Secrétariat continue de perfectionner sa stratégie de communication de l'information par tous les canaux disponibles. Elle ajoute que le Comité exécutif a également pris note des informations communiquées par le Secrétaire général à propos des discussions en cours avec le Congrès parlementaire international (IPC) en vue de déterminer les domaines de coopération pour lesquels un protocole d'accord pourrait être conclu avec l'UIP.

La Présidente dit que le Comité exécutif a également été informé des préparatifs de la 148^e Assemblée en cours, à laquelle un nombre élevé d'inscriptions a été enregistré, et forme le vœu que l'Assemblée permettra aux parlementaires de réfléchir à des mesures efficaces pour le rétablissement de la paix dans un contexte difficile où les conflits se multiplient à travers le monde. Elle précise que le Comité exécutif encourage les Parlements membres à organiser des activités sur la diplomatie parlementaire à l'occasion de la Journée internationale du parlementarisme, le 30 juin 2024, afin de célébrer le 135^e anniversaire de l'UIP, et qu'il les invite aussi à privilégier le dialogue afin d'éviter que ne se reproduise la situation rencontrée lors de la 147^e Assemblée, où aucun accord n'avait été trouvé concernant l'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour, ne serait-ce que parce que les résolutions qui émanent des points d'urgence permettent aux parlementaires d'envoyer des messages forts au monde entier. Elle souligne que le Comité exécutif a pris note du processus en cours et des préparatifs en vue de modifier les Statuts et Règlements de l'UIP et souhaite bonne chance aux membres du Comité qui font partie du groupe de travail chargé d'examiner ces amendements. Elle explique que le groupe sera assisté par le Secrétaire général et qu'il élaborera un ensemble d'amendements qui seront présentés aux Membres de l'UIP dans les délais statutaires en vue de leur adoption lors de la 149^e Assemblée, en octobre 2024.

La Présidente indique que le Comité exécutif a également reçu un rapport sur les activités du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, notamment sur sa récente réunion de février 2024, à laquelle elle a participé aux côtés du Secrétaire général et de représentants d'Israël et de la Palestine. Elle dit que le Comité exécutif a estimé que les deux parties doivent tout mettre en œuvre pour mettre fin à la guerre et à la crise humanitaire à Gaza et que, par ailleurs, tous les conflits méritent la même attention. Elle ajoute que le Comité exécutif encourage le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient à effectuer dès que possible une visite en Israël et en Palestine afin de recueillir des informations de première main qui pourraient orienter son approche et faire avancer sa contribution à la résolution de la crise actuelle dans la région. La Présidente conclut son propos en disant que le Comité exécutif a pris note de la mise en œuvre de la Stratégie de communication de l'UIP, qu'il a salué les efforts déployés par le Secrétariat pour accroître la visibilité de l'Organisation et qu'il invite, à cette fin, les Parlements membres à harmoniser leur stratégie de communication.

M. E. Zingeris (Lituanie) déclare que, compte tenu des vastes efforts déployés par l'UIP pour trouver un terrain d'entente en faveur de la paix, il est regrettable que la guerre menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine, avec ses attaques quotidiennes, ne fasse l'objet d'aucun point à l'ordre du jour de la session. Évoquant le conflit entre le Hamas et Israël, il dit qu'il faut soutenir les citoyens de Gaza tout en ne perdant pas de vue que le Hamas est une organisation terroriste, même si cette hypothèse est avant tout européenne.

La Présidente prend note des observations formulées par M. Zingeris et rappelle que l'UIP dispose de son propre groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine et que ce groupe doit présenter à la présente session un rapport sur les travaux qu'il a menés jusqu'à présent. Elle indique néanmoins que les conflits comme celui qui a lieu en Ukraine font généralement l'objet d'un point d'urgence ou d'un rapport de commission, conformément aux Statuts et Règlements de l'UIP. Elle considère que le Conseil directeur souhaite prendre note de son rapport sur ses activités et celles menées par le Comité exécutif depuis la 212^e session.

Il en est ainsi décidé.

Point 5 de l'ordre du jour

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'IMPACT DE L'UIP POUR 2023 PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le Secrétaire général, illustrant son propos à l'aide d'un diaporama, explique que le Rapport d'impact pour 2023 rend compte de la façon dont l'UIP a utilisé, tout au long de l'année, les ressources humaines, matérielles et autres dont elle dispose pour s'acquitter de son mandat qui consiste à promouvoir la démocratie pour tous, à un moment où le monde est en proie à des crises et à des conflits et est aussi confronté à des défis majeurs comme les changements climatiques, les inégalités, le rejet des valeurs démocratiques et une recrudescence inquiétante du populisme et de l'autoritarisme. Il dit qu'à la suite de la réaffiliation du Libéria et de l'affiliation des Bahamas, l'Organisation compte désormais 180 Membres, ce qui la rapproche progressivement de son objectif d'universalité, qu'elle s'efforce d'atteindre en accordant actuellement une attention particulière aux parlements des Caraïbes. Il indique que le Président du Sénat de la Jamaïque assiste à la 148^e Assemblée et espère que cette participation incitera la Jamaïque à se réaffilier à l'UIP, laquelle sera heureuse de voir ses efforts aboutir à de nouvelles affiliations lors de la 149^e Assemblée.

Le Secrétaire général rappelle que le rapport couvre la deuxième année de mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP 2022-2026 et qu'il rend compte de la diversité des activités entreprises pour apporter des solutions aux problèmes auxquels sont confrontés les Parlements membres. Il dit que le rapport décrit le travail accompli en vue d'étendre la portée de l'UIP de manière à attirer toutes les personnes concernées par l'Organisation, par exemple le renforcement des capacités d'une dizaine de parlements, notamment en Afrique, en Asie et en Amérique latine, et pour aider les parlements à devenir plus verts, plus jeunes et plus égalitaires entre les sexes, et donc davantage inclusifs et représentatifs de l'ensemble de la société. Il souligne que les parlements sont donc de plus en plus actifs et diversifiés et que les femmes détiennent aujourd'hui 26,9 % des sièges parlementaires à travers le monde, ce qui constitue un progrès encourageant, mais bien trop lent. Le Secrétaire général encourage tous les acteurs qui peuvent faire évoluer les choses dans ce domaine, à commencer par les partis politiques, à agir en fixant par exemple des quotas par la loi ou en

appliquant d'autres mesures qui ont fait leurs preuves. Il explique que, de son côté, l'UIP continue d'agir en faveur de la parité. Il indique qu'aux Assemblées de l'UIP, la part des femmes atteint en moyenne 35,3 %, ce qui est encourageant, mais peut aussi être amélioré, comme le prouve le niveau record de 38 %.

S'agissant du climat, le Secrétaire général affirme que la campagne de l'UIP *Parlements pour la planète*, lancée lors de la 146^e Assemblée à Manama et soutenue par des dirigeants du monde entier, a continué de susciter l'intérêt des parlements, ce qui témoigne de leur volonté de lutter davantage contre les changements climatiques. Dans un autre registre, le Secrétaire général déclare que la charge de travail croissante du Comité des droits de l'homme des parlementaires est démoralisante pour une organisation qui se consacre à promouvoir le rôle des parlements. Il dit que le Comité doit être félicité pour son travail remarquable, qui a abouti en 2023 à la libération de neuf parlementaires dans différents pays, notamment grâce à l'aide des autorités dans les cas du Gabon et des Philippines.

Pour ce qui est de l'élaboration d'outils visant à renforcer les parlements et leur efficacité, le Secrétaire général rappelle que l'UIP a présenté en 2023 les Indicateurs pour des parlements démocratiques et espère que d'autres Parlements membres suivront l'exemple des trois d'entre eux qui ont déjà commencé à utiliser ce matériel pour évaluer leur performance. S'agissant de la représentation des jeunes, il indique que des parlements comme ceux du Burkina Faso et du Zimbabwe ont créé des groupes de jeunes grâce à la coopération avec l'UIP. Par ailleurs, Bahreïn et le Burkina Faso ont mis en place des lois électorales visant à accroître le nombre de jeunes au sein du parlement et d'autres institutions dirigeantes. Cela a aussi été le cas en Arménie, qui possède l'un des parlements les plus jeunes au monde.

En ce qui concerne la capacité d'innovation des parlements, l'UIP continue, par l'intermédiaire de son Centre pour l'innovation au parlement, d'encourager les parlements à tirer profit des nouvelles technologies numériques en les intégrant dans leur travail, tout en restant conscients des dangers potentiels liés, par exemple, à l'intelligence artificielle, une autre question qui figure en bonne place dans les travaux de l'Organisation. Le Secrétaire général explique que l'UIP a également agi pour promouvoir la coexistence pacifique en établissant des passerelles et en favorisant le dialogue entre les parlements et les communautés religieuses. En juin 2023, par exemple, elle a coorganisé avec le Parlement marocain une importante Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel, qui sera suivie en 2024 d'un événement similaire en Italie, avec la participation du Vatican et de divers groupes confessionnels.

S'agissant du renforcement de la redevabilité, qui est l'un des grands objectifs stratégiques de l'Organisation, le Secrétaire général dit que le *Code de conduite des responsables de la gouvernance de l'UIP* a été adopté en 2023, de même que la *Politique visant à prévenir et à éliminer le harcèlement sexuel, lors des Assemblées et autres événements de l'UIP*, et que les Parlements membres sont invités à en prendre connaissance. Il ajoute que tout cas présumé de harcèlement ou de non-respect des normes énoncées dans la politique peut être signalé en toute confidentialité aux deux personnes référentes désignées en envoyant un courriel à l'adresse speakout@ipu.org.

Le Secrétaire général indique qu'après avoir évalué la mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP, le Comité exécutif a conclu que les avancées étaient satisfaisantes. Il dit qu'il est rassurant pour tous que la nouvelle Présidente de l'UIP soit pleinement associée aux initiatives visant à améliorer la visibilité de l'Organisation et qu'elle ait déjà fait beaucoup dans ce domaine en très peu de temps. Il précise néanmoins que davantage doit être fait pour accroître la visibilité de l'Organisation sur les réseaux sociaux et faire connaître le travail accompli par les titulaires de poste de l'UIP. Il conclut son intervention en invitant les Membres à prendre connaissance du Rapport d'impact pour 2023 et rappelle que l'UIP aspire à s'améliorer constamment et à honorer la confiance que lui accordent les Parlements membres en optimisant l'utilisation des ressources qu'ils mettent à sa disposition.

M. O. Diallo (Burkina Faso) remercie l'UIP pour le soutien qu'elle a apporté à l'Assemblée législative de la transition et au peuple de son pays, notamment en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme et l'insécurité au Sahel.

M. K. Albakkar (Jordanie) se félicite de la visite de la Présidente de l'UIP au Moyen-Orient et déclare qu'il faut absolument se concentrer sur la situation humanitaire catastrophique causée par l'assaut israélien contre Gaza, où la privation de nourriture infligée aux civils et l'utilisation de certaines armes s'apparentent à un crime de guerre. Il indique que la participation des femmes et des jeunes à la vie politique jordanienne a augmenté grâce à l'adoption de réformes systémiques, notamment de nouvelles lois électorales qui prévoient un quota de femmes et abaissent à 25 ans l'âge minimum pour se présenter aux élections parlementaires.

La Présidente annonce que le Comité exécutif a approuvé et recommandé la signature par l'UIP d'un accord de coopération avec le Réseau parlementaire du Mouvement des non-alignés dans le but de favoriser la coopération dans des domaines tels que l'égalité des sexes, le développement durable, les changements climatiques, la promotion des droits de l'homme et de la démocratie, le partage des connaissances et le renforcement des capacités. Elle précise que le Comité a également recommandé au Secrétaire général de trouver un moyen de renforcer les mécanismes de suivi et d'évaluation des activités menées afin de consolider durablement leur impact.

Elle croit comprendre que le Conseil directeur souhaite approuver ces deux recommandations et prendre note du Rapport d'impact pour 2023.

Il en est ainsi décidé.

Point 6 de l'ordre du jour

THÈME PRIORITAIRE DE L'UIP POUR 2024

Le Secrétaire général livre un aperçu des activités entreprises jusqu'à présent en lien avec le thème prioritaire de l'UIP pour 2024 et affirme que le choix de la paix et de la sécurité est particulièrement pertinent dans le contexte mondial actuel difficile. Il dit qu'en février 2024, l'Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies a examiné les moyens de construire un avenir pacifique et que l'ONU et l'UIP sont tombées d'accord sur la nécessité d'accroître les initiatives en faveur de la paix et de la sécurité. Il rappelle que la présente Assemblée est placée sous le thème *Diplomatie parlementaire : tisser des liens pour promouvoir la paix et la compréhension* et que les débats seront l'occasion d'examiner un projet de résolution particulièrement pertinent sur l'impact social et humanitaire des systèmes d'armes autonomes et de l'intelligence artificielle. Il indique que les structures de l'UIP qui œuvrent à promouvoir la paix, notamment le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, le Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine, le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire et le Groupe de facilitateurs concernant Chypre, rendront également compte à l'Assemblée de leur remarquable travail. Le Secrétaire général précise que l'UIP est également mobilisée dans la lutte contre la grave menace que font peser l'extrémisme et le terrorisme sur la région du Sahel. L'Organisation a également contribué à obtenir pas moins de 10 ratifications supplémentaires – qui s'avèrent essentielles – du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, mais a néanmoins admis qu'elle doit se mobiliser davantage pour promouvoir la ratification des traités internationaux relatifs à la paix et à la sécurité. Le Secrétaire général conclut son propos en précisant que l'objectif en 2024 est d'améliorer la cohérence entre tous les volets précités, pour pouvoir évaluer plus précisément l'impact des activités de l'UIP sur la promotion des activités mondiales en faveur de la paix, dont un aperçu détaillé sera fourni lors de la 149^e Assemblée.

La Présidente considère que le Conseil directeur souhaite prendre note des activités entreprises en lien avec le thème prioritaire de l'UIP pour 2024 et continuer à avancer sur cette question en mettant l'accent sur la diplomatie parlementaire.

Il en est ainsi décidé.

Point 7 de l'ordre du jour

RÉSULTATS FINANCIERS 2023 ET SITUATION FINANCIÈRE DE L'UIP (CL/213/7-R.1 à R.3)

M. A.R. Al Nuaimi (Émirats arabes unis), membre du Comité exécutif et Président du Sous-Comité des finances, présente le rapport financier et les états financiers vérifiés pour 2023 ainsi que la situation financière de l'UIP au 31 janvier 2024, tels qu'ils figurent respectivement dans les documents CL/213/7-R.1 et R.2. Il explique que les comptes de 2023 montrent que l'UIP s'est remise de l'impact de la récession mondiale de 2022 et affiche une bonne santé financière, avec un excédent d'exploitation de plus de 150 000 CHF en fin d'année. Il précise que l'excédent a été ajouté au Fonds de roulement, qui représente actuellement 91 % de son niveau cible pour 2023, et que les dépenses sont conformes au budget pour chacun des objectifs stratégiques. Il dit que les revenus des placements se sont améliorés, grâce aux conditions favorables du marché, et que le niveau des contributions volontaires est satisfaisant, ce qui prouve que les partenaires de l'UIP considèrent que l'action de l'Organisation vaut la peine d'être soutenue.

L'intervenant rappelle néanmoins que, ces dernières années, les arriérés de contributions des Parlements membres n'ont cessé d'augmenter, notamment en raison de la situation exceptionnelle du Parlement vénézuélien, dont les arriérés s'élèvent actuellement à 662 000 CHF. Le Sous-Comité des finances demande ainsi aux organes directeurs de trouver une solution pour remédier à cette situation et à tous les Parlements membres de travailler, par l'intermédiaire de leurs groupes géopolitiques, à la réduction du nombre de Parlements membres en retard dans le paiement de leurs contributions. M. Al Nuaimi souligne que le nouveau vérificateur extérieur de l'UIP, la Commission d'audit de la République d'Indonésie, a émis une opinion positive, a confirmé l'exactitude des états financiers et a jugé que les principaux indicateurs financiers de l'UIP étaient sains. Il précise que cet organisme a également formulé trois recommandations concernant la Caisse de prévoyance résiduelle de l'UIP, la classification de certains frais de voyage et les arriérés de contributions.

Il ajoute que la situation financière de l'UIP au 31 janvier 2024 a peu évolué depuis la fin de l'année 2023, que l'exécution du budget à ce jour est en bonne voie et que les finances demeurent saines et stables sur le marché actuel des investissements, lequel continue d'afficher de bonnes performances. Il indique que, bien que le nombre de Parlements membres en retard dans le paiement de leurs contributions ait légèrement diminué, cette question doit être suivie de près tout au long de l'année.

Il conclut son intervention en expliquant que le Comité exécutif recommande au Conseil directeur d'approuver la gestion financière de l'UIP par le Secrétaire général ainsi que les états financiers pour 2023.

M. H. Carneiro (Portugal), vérificateur interne, lit son rapport tel qu'il figure dans le document CL/213/7-R.3 et déclare que sa recommandation rejoint pleinement celle du Comité exécutif.

Le Secrétaire général se félicite de ces recommandations et rappelle qu'il a toujours cherché, tout au long de son mandat, à assurer l'équilibre des finances de l'UIP. Il ajoute qu'avec l'aide de ses collègues, il continuera à faire de son mieux pour veiller à ce que les ressources de l'UIP soient utilisées à bon escient. Il dit souscrire pleinement aux trois recommandations mentionnées par M. Al Nuaimi et détaillées dans le rapport du vérificateur interne, et indique qu'il a déjà chargé ses collègues d'examiner la situation de la Caisse de prévoyance résiduelle et ses engagements futurs. Il précise que ces engagements sont liés à l'espérance de vie des bénéficiaires et que l'UIP a l'obligation morale de les honorer en les prévoyant dans son budget. Il ajoute que l'UIP entend également mettre en œuvre les deux autres recommandations qui visent respectivement à revoir l'utilisation et la classification des indemnités de voyage et à suivre la situation des Parlements membres en retard dans le paiement de leurs contributions. S'agissant de la deuxième recommandation, il explique que des progrès encourageants ont déjà été réalisés depuis la publication des rapports et que 62 % des contributions statutaires ont été payées. Il dit que le Comité exécutif examinera la question plus avant et qu'il reconsidérera, lors de sa prochaine réunion en juin ou octobre 2024, la marche à suivre à l'égard des Parlements membres régulièrement en retard dans le paiement de leurs contributions.

Il rappelle qu'environ 75 % du budget de l'UIP sont financés par les contributions statutaires et que les 25 % restants proviennent de sources extérieures, notamment d'agences de développement, de gouvernements et de parlements qui souhaitent contribuer à des activités spécifiques visant à promouvoir la démocratie, les droits de l'homme ou l'égalité des sexes, entre autres. Il fait remarquer que si l'on parvient à accroître le taux de financement externe à 30 %, cela permettra d'alléger la charge qui pèse sur les Parlements membres, tout en maintenant une situation suffisamment saine pour garantir l'indépendance de l'UIP. Il indique que l'UIP est reconnaissante envers les donateurs pour leur soutien constant, au premier rang desquels la Chine, mais aussi la Suède, où il prévoit de se rendre prochainement pour renouveler l'accord correspondant avant qu'il n'arrive à échéance. Il précise qu'outre Irish Aid, l'Organisation mondiale de la Santé et le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, l'UIP compte également parmi ses principaux donateurs le Canada, le Qatar et le Bénin, qui contribue au financement des activités de lutte contre le terrorisme de l'UIP. Il conclut son propos en rendant un hommage appuyé à M. Al Nuaimi pour sa contribution aux efforts considérables déployés par l'UIP afin d'assurer sa base de financement, qui ont abouti à une nouvelle contribution de 1 million d'USD de la part du Conseil national de la Fédération des Émirats arabes unis pour financer les activités relatives à la paix, à l'égalité des sexes et aux changements climatiques, et ajoute que le Parlement de Bahreïn pourrait suivre le même chemin.

M. S.J.-C. Apithy (Bénin) félicite le Secrétaire général pour ses accomplissements et le remercie d'avoir souligné le rôle du Bénin dans la lutte contre le terrorisme. Il demande si les dépenses de personnel, qui représentent près de 80 % des dépenses totales de l'UIP, sont comparables à celles d'organisations du même type, notamment l'ONU. Il déclare que, malgré les contributions volontaires, les dépenses de personnel semblent disproportionnées par rapport au montant restant pour les activités opérationnelles qui constituent la mission principale de l'UIP.

Le Secrétaire général répond que, outre le personnel permanent, les dépenses de personnel indiquées comprennent le recrutement de consultants et d'experts chargés de fournir aux parlements les services liés aux activités opérationnelles de l'UIP. Par conséquent, le coût de gestion de l'Organisation apparaît plus élevé qu'il ne l'est en réalité. Il explique que les dépenses de personnel permanent à l'UIP sont en fait peu élevées par rapport à des organisations analogues et que les dépenses de personnel administratif sont elles aussi nettement inférieures.

Sur proposition de Mme D. O'Neill (Australie), le Conseil directeur applaudit chaleureusement la Commission d'audit de la République d'Indonésie pour la remercier d'avoir accepté d'assumer le rôle important de vérificateur extérieur.

La Présidente remercie le Secrétaire général et son équipe d'avoir veillé à ce que les finances de l'UIP restent en bon ordre et considère que le Conseil directeur souhaite approuver sa gestion financière de l'UIP et les états financiers pour l'année 2023.

Il en est ainsi décidé.

Point 8 de l'ordre du jour

QUESTIONS RELATIVES AUX MEMBRES DE L'UIP ET À LA SITUATION DE CERTAINS PARLEMENTS

a) Demandes d'affiliation et de réaffiliation à l'UIP

Le Secrétaire général indique que l'UIP n'est saisie actuellement d'aucune demande d'affiliation ou de réaffiliation, mais, comme indiqué précédemment, il est à espérer que la participation du Président du Sénat de la Jamaïque à la présente Assemblée conduira à une demande d'affiliation de la part de la Jamaïque. Il encourage les Parlements membres à contribuer aux efforts visant à intégrer le plus grand nombre possible d'autres parlements dans la famille de l'UIP, notamment ceux des pays des Caraïbes comme la Barbade et le Belize.

La Présidente confirme que des discussions à ce sujet sont en cours avec le Parlement du Belize, remercie le Président du Parlement du Guyana et le Président du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes pour leur soutien à ce sujet et considère que le Conseil directeur souhaite prendre note des efforts et des progrès réalisés.

Il en est ainsi décidé.

b) Statut d'observateurs (CL/213/8b)-P.1)

Le Secrétaire général dit qu'après avoir examiné les demandes de statut d'observateur présentées par la Conférence permanente des partis politiques d'Amérique latine et des Caraïbes (COPPPAL) et l'Organisation internationale de droit du développement (IDLO), telles qu'elles figurent en annexe au document CL/213/8b)-P.1, le Comité exécutif a recommandé que les deux demandes soient approuvées, compte tenu des mandats et des antécédents des deux entités, notamment en ce qui concerne leur collaboration avec l'UIP.

La Présidente considère que le Conseil directeur souhaite approuver les deux demandes.

Il en est ainsi décidé.

Point 9 de l'ordre du jour

BUREAUX RÉGIONAUX

Le Secrétaire général fait le point sur la décision d'ouvrir deux bureaux régionaux en tant que projets pilotes en Uruguay et en Égypte. Il indique qu'un accord de siège a été signé avec l'Uruguay et que les consultations se poursuivent avec le Parlement de ce pays afin de déterminer les ressources humaines et autres devant être mobilisées pour ouvrir le bureau régional de Montevideo dans les meilleurs délais. S'agissant du projet de bureau en Égypte, il explique que les discussions concernant le pays hôte et les accords logistiques sont à un stade avancé et que l'UIP espère conclure prochainement un accord avec les autorités égyptiennes, qui font tout leur possible pour répondre aux attentes de l'UIP, afin que le bureau régional du Caire puisse également ouvrir ses portes au plus vite.

La Présidente considère que le Conseil directeur souhaite prendre note des informations qui viennent d'être communiquées par le Secrétaire général.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 11 h 05.

Deuxième séance

Mercredi 27 mars 2024
(matin)

La séance est ouverte à 9 h 10 sous la conduite de la Dr T. Ackson (République-Unie de Tanzanie), Présidente de l'UIP.

Point 8 de l'ordre du jour
(suite)

QUESTIONS RELATIVES AUX MEMBRES DE L'UIP ET À LA SITUATION DE CERTAINS PARLEMENTS

c) Situation de certains parlements

Le Secrétaire général illustre son propos sur la situation de certains parlements à l'aide d'un diaporama. Il commence par les parlements qui ne fonctionnent pas en indiquant que le Comité exécutif a examiné l'évolution de la situation des parlements de l'Afghanistan et du Myanmar, lesquels présentent des similitudes et sont passés sous le contrôle, respectivement, des Talibans et de l'armée. Le Comité exécutif recommande que l'UIP continue de suivre la situation dans les deux pays et de manifester sa solidarité avec le Parlement afghan élu qui était en place au moment de la prise de pouvoir par les Talibans et, dans le cas du Myanmar, avec le Comité représentant le Pyidaungsu Hluttaw – qui consiste essentiellement en un parlement intérimaire en exil –, en continuant de reconnaître la participation de ces deux institutions aux Assemblées de l'UIP en tant qu'observateurs sans droit de vote.

La Présidente considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général dit qu'aucun parlement n'est actuellement en fonction en Haïti, qu'aucune élection n'est prévue et que le pays a sombré dans le chaos. Il indique que le Comité exécutif a déploré cette situation tout en espérant un retour rapide à l'ordre constitutionnel, et qu'il recommande que l'UIP continue de surveiller la situation.

La Présidente considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général explique qu'après l'évolution positive de la situation en Guinée-Bissau, avec la tenue d'élections et la création d'un nouveau parlement en 2023 au terme d'années d'instabilité, le Président du pays a pris, en l'espace de 12 mois, la décision anticonstitutionnelle de dissoudre ce parlement, que l'UIP continue pourtant de reconnaître. Il affirme que l'Assemblée nationale populaire demeure Membre à part entière de l'Organisation et que la délégation bissau-guinéenne à la présente Assemblée est emmenée par le président du Parlement lui-même. Il précise que le Président du pays a décidé d'autoriser la réouverture du Parlement, mais qu'aucune confirmation n'a été reçue à ce sujet. Il indique que le Comité exécutif recommande à l'UIP de continuer à dialoguer avec l'Assemblée nationale populaire et de lui apporter le soutien dont elle a besoin.

La Présidente considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général rappelle que le Parlement du Niger a été dissous en 2023 à la suite d'un coup d'État militaire et précise que l'UIP a récemment été informée que des informations seront bientôt disponibles concernant la formation prévue d'un parlement de transition chargé de superviser

le retour du pays à un régime démocratique. Le Comité exécutif recommande que l'UIP continue de suivre la situation et qu'elle exprime fermement son espoir d'un retour rapide à l'ordre constitutionnel au Niger.

La Présidente considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général fait remarquer que les mêmes espoirs d'un retour rapide à l'ordre constitutionnel au Soudan, où le Parlement a aussi cessé de fonctionner, ne se sont pas concrétisés et que le pays s'est enlisé dans une guerre civile. Le Comité exécutif recommande que l'UIP continue de suivre la situation et maintienne la suspension de l'affiliation du Soudan à l'UIP.

La Présidente considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général aborde la situation dans les pays dotés d'un parlement de transition et indique que certains d'entre eux ont progressé plus vite que d'autres vers le retour à l'ordre constitutionnel. S'agissant du Tchad, il dit que des élections sont prévues pour la fin de la période de transition en mai 2024, ce qui constitue un progrès qui doit se poursuivre jusqu'à la fin du processus. Dans l'intervalle, l'UIP continuera d'apporter son soutien au Conseil national de transition du pays, notamment pour préparer le personnel parlementaire à la mise en place du nouveau parlement.

S'agissant du Burkina Faso, le Secrétaire général fait savoir que la situation continue aussi de s'améliorer, qu'une nouvelle Constitution est en préparation et que la feuille de route pour le retour à l'ordre constitutionnel semble être en bonne voie. Concernant le Gabon, où un coup d'État a été perpétré en août 2023, il indique que l'UIP continue de suivre la situation et qu'il a pu s'en rendre compte par lui-même lors d'une visite dans le pays. Il ajoute que l'UIP doit répondre à une demande du président du Parlement gabonais qui souhaite obtenir l'aide de l'Organisation pour mettre en œuvre la feuille de route qui a été élaborée en vue de rétablir l'ordre constitutionnel et qui prévoit notamment la rédaction d'une nouvelle Constitution.

Le Secrétaire général explique qu'en Guinée et au Mali, le processus de transition semble également en bonne voie. En Guinée, la nouvelle Constitution, à laquelle l'UIP a contribué lors des premières phases de rédaction, est en cours de finalisation, tandis qu'au Mali, une nouvelle Constitution a été approuvée et signée par le Président du pays. Enfin, au Soudan du Sud, la feuille de route pour la transition est respectée sans motif d'inquiétude, malgré quelques difficultés.

Dans les six cas, le Comité exécutif recommande au Conseil directeur de prendre note des progrès accomplis et à l'UIP de continuer à travailler avec les parlements concernés, à la fois individuellement et collectivement, en vue d'accélérer leur transition vers l'ordre constitutionnel.

La Présidente considère que le Conseil directeur souhaite approuver ces recommandations.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général ajoute que, la veille, un accord a été conclu avec les chefs de délégation des parlements de transition du Burkina Faso, du Gabon, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, du Mali et du Tchad à propos du soutien que l'UIP peut apporter à chacun d'entre eux en tenant compte de leurs spécificités mais aussi de leurs similitudes sur le plan politique. Il fait savoir que l'UIP prévoit donc de mettre en place des activités pertinentes dans les jours à venir, tout en continuant à soutenir certains de ces parlements.

S'agissant de la Libye, qui se trouve dans une situation particulière en raison de la dualité de ses institutions, notamment de ses deux parlements, dont un seul est reconnu par l'UIP, il dit que des progrès notables ont été accomplis très récemment grâce à un accord conclu entre les principaux acteurs politiques du pays en vue d'organiser rapidement des élections présidentielles et parlementaires longtemps reportées. Il indique que l'UIP continuera à suivre l'évolution de la situation et renforcera ses activités de formation pour préparer le personnel parlementaire à la mise en place d'un nouveau parlement. Le Comité exécutif recommande que le Conseil directeur prenne note de la situation.

La Présidente considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général passe à la catégorie des parlements où la situation politique difficile a des répercussions sur le fonctionnement du parlement et rappelle que, dans le cas de la République bolivarienne du Venezuela, qui a fait parler d'elle ces dernières années pour son instabilité, l'UIP n'a cessé d'exprimer sa préoccupation sur le manque de garanties pour la tenue d'élections libres et équitables, tout en s'efforçant de normaliser ses relations avec les autorités vénézuéliennes. Le Comité exécutif recommande qu'il demeure saisi de cette question avant de réexaminer la situation lors de sa réunion de juin 2024 pour ajuster la position de l'UIP à la lumière des derniers développements et en tenant compte des élections présidentielles à venir.

La Présidente considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général déclare que la Palestine et le Yémen entrent dans cette catégorie et que la situation désastreuse dans ces deux pays est connue de tous. Pour ce qui est du Yémen, il fait savoir que l'UIP a signé un accord de coopération avec la Chambre des représentants du pays sur le renforcement des capacités des parlementaires et du personnel parlementaire. Le Comité exécutif recommande que l'UIP prenne note de la situation dans les deux pays et continue à suivre son évolution.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général indique que la Bosnie-Herzégovine, Eswatini, le Pérou et la République arabe syrienne figurent toujours dans la dernière catégorie de parlements, à savoir celle des pays où la situation politique menace potentiellement le fonctionnement du parlement. Il déclare qu'Eswatini et le Pérou pourraient sortir de cette catégorie, à condition que les progrès observés dans ces deux pays se poursuivent jusqu'à la 149^e Assemblée. En ce qui concerne le Parlement syrien, il continue de participer depuis de nombreuses années aux Assemblées de l'UIP, malgré les circonstances exceptionnelles dans lesquelles il opère. Le Comité exécutif recommande à l'UIP de continuer à suivre l'évolution de la situation dans les quatre pays.

La Présidente considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

M. A.N.L. Lushaba (Eswatini) évoque une affaire judiciaire en cours dans son pays, que l'UIP a qualifiée de préoccupante, et estime que l'UIP devrait s'abstenir de prendre toute décision relative à la situation du Parlement d'Eswatini jusqu'à ce que la procédure judiciaire soit close par la condamnation des personnes inculpées.

La Présidente répond que l'UIP n'a évidemment pas l'intention de s'immiscer dans cette procédure et que l'Organisation se contente de suivre la situation d'un membre de sa famille parlementaire.

Le Secrétaire général précise de son côté que l'UIP suit la situation en Eswatini depuis les manifestations qui se sont produites dans le pays en mai 2021. Il ajoute que l'UIP a pris note du dialogue national en cours et du fait que les réformes envisagées en matière de gouvernance semblent de nouveau sur la bonne voie. Il conclut son intervention en indiquant que l'affaire évoquée par M. Lushaba concerne trois anciens parlementaires d'Eswatini et qu'elle est actuellement examinée par le Comité des droits de l'homme des parlementaires, qui présentera un rapport à ce sujet sous le point correspondant de l'ordre du jour.

Point 10 de l'ordre du jour

FUTURES RÉUNIONS INTERPARLEMENTAIRES

(CL/213/10-P.1)

Le Secrétaire général attire l'attention sur la liste des futures réunions interparlementaires figurant dans le document CL/213/10-P.1 et rappelle que l'Ouzbékistan a déjà été approuvé comme lieu de la 150^e Assemblée. Il indique qu'une mission de l'UIP s'est rendue par la suite en Ouzbékistan et qu'elle a jugé satisfaisantes les installations du site où se tiendra l'Assemblée à Tachkent et que l'accord de siège requis a été signé la veille. S'agissant de la 149^e Assemblée, il explique qu'il n'a pas

été possible de déterminer un potentiel pays hôte et qu'il est désormais proposé que l'Assemblée se tienne à Genève. Il indique que le financement a été assuré pour toutes les réunions spécialisées et autres énumérées dans le document, y compris pour celles qui doivent encore être approuvées. Il ajoute que des hôtes doivent encore être trouvés pour accueillir certaines réunions, que ces cas sont indiqués dans le document et que toute proposition est la bienvenue. Il précise que certaines réunions seront organisées en ligne grâce aux technologies numériques, mais que l'UIP s'efforce toujours de trouver un équilibre entre les réunions en ligne et les réunions en présentiel.

La Présidente considère que le Conseil directeur souhaite approuver la liste des futures réunions interparlementaires.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente explique que le Comité exécutif a proposé que les femmes parlementaires emboîtent le pas aux jeunes parlementaires en organisant chaque année leur propre conférence mondiale. Elle croit comprendre que le Conseil directeur souhaite approuver cette proposition.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente indique que le Comité exécutif a également proposé de se réunir au moins une fois en dehors des Assemblées de l'UIP, idéalement en juin de chaque année, afin d'accélérer certains de ses travaux. Elle croit comprendre que le Conseil directeur souhaite approuver cette proposition.

Il en est ainsi décidé.

Point 11 de l'ordre du jour

SIXIÈME CONFÉRENCE MONDIALE DES PRÉSIDENTS DE PARLEMENT (CL/213/11-P.1)

Le Secrétaire général aborde la question des préparatifs de la sixième Conférence mondiale des présidents de parlement, qui se tiendra fin juillet ou début août 2025, et précise que la composition du Comité préparatoire est indiquée dans le document CL/213/11-P.1. Il explique qu'en plus des membres nommés par les groupes géopolitiques, le Comité préparatoire comprend des représentants du Comité exécutif, plusieurs membres de droit et un représentant du Secrétaire général de l'ONU. Il dit que les dates proposées pour la première réunion du Comité préparatoire sont les 17 et 18 mai 2024.

La Présidente considère que le Conseil directeur souhaite approuver les dates proposées et prendre note des informations qui viennent d'être communiquées.

Il en est ainsi décidé.

Point 12 de l'ordre du jour (CL/213/12-R.1)

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RÉOLUTION PACIFIQUE DE LA GUERRE EN UKRAINE

M. P. Katjavivi (Namibie), Vice-Président du Groupe de travail de l'UIP sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine, lit le rapport sur les activités menées par le Groupe de travail depuis octobre 2023, tel qu'il figure dans le document CL/213/12-R.1, et déclare que le Groupe de travail continue d'œuvrer à l'établissement de contacts entre les parties au conflit en Ukraine. Il indique que, malgré les difficultés rencontrées, le Groupe de travail pense qu'il parviendra à instaurer le dialogue nécessaire grâce au soutien et à la coopération des Parlements membres.

M. K. Kosachev (Fédération de Russie) remercie le Groupe de travail pour son action et déclare que la délégation de son pays est prête à poursuivre le dialogue et la coopération avec le Groupe de travail, ce qui, selon lui, constitue la seule démarche raisonnable qui vaille et qui, en outre, est préférable à l'adoption de résolutions extrêmement tendancieuses. Il précise que la Fédération de Russie s'est toujours montrée disposée à entamer des négociations avec l'Ukraine, mais que ces négociations sont interdites par la loi ukrainienne et qu'il s'agit là d'un obstacle de taille pour le

Groupe de travail. Il ajoute que la délégation ukrainienne auprès de l'UIP a aussi une fâcheuse tendance – comme cela s'est vérifié quelques minutes auparavant – à se tenir à distance physiquement ou à s'absenter lors de discussions qui pourraient ouvrir la voie au dialogue. Il dit que cette attitude semble malheureusement rencontrer un soutien appuyé de la part de certains pays occidentaux, qui prolongent la guerre de façon irresponsable et stupide en empêchant l'Ukraine de négocier avec la Fédération de Russie. Il conclut son propos en affirmant qu'une mission du Groupe de travail serait accueillie favorablement à Moscou.

Mme M. Cederfelt (Suède) rappelle les mesures immédiates qui ont été prises pour mettre fin à l'agression injustifiée de la Fédération de Russie – qui est en fait une véritable guerre – contre l'Ukraine en février 2022 et déclare que le Groupe de travail effectue un travail important doublé d'un objectif humanitaire remarquable et qu'il est à espérer qu'il réussira là où d'autres ont échoué. Elle demande ce que peut faire le Groupe de travail pour que cessent les bombardements russes de plus en plus intensifs sur des cibles civiles et des centrales électriques à Kyïv, Lviv et dans le sud de l'Ukraine, et dont les premières victimes sont les femmes et d'autres groupes vulnérables.

M. D. Pacheco (Portugal) indique que le Groupe de travail assume une énorme responsabilité et qu'il doit être félicité pour ses nombreux efforts. Il dit que le dialogue et la diplomatie sont le premier et le dernier recours pour résoudre les différends, et que la guerre n'est jamais une solution. Il explique qu'il n'a pas encore été possible d'organiser des négociations directes entre la Fédération de Russie et l'Ukraine, mais que les deux parties ont accepté que l'UIP joue le rôle d'intermédiaire, ce qui illustre la pertinence et le rôle de l'Organisation en tant qu'espace de dialogue. Il ajoute que chaque partie doit se montrer davantage encline à collaborer avec le Groupe de travail afin de mettre un terme au conflit et, partant, aux souffrances de personnes innocentes.

M. P. Katjavivi (Namibie), Vice-Président du Groupe de travail de l'UIP sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine, répond aux interventions qui viennent d'être faites et déclare que le Groupe de travail est extrêmement reconnaissant envers les Parlements membres pour leur soutien aux travaux du Groupe. Il rappelle que ces travaux visent à obtenir la coopération des deux parties à ce conflit persistant et que cela nécessite de la réflexion et de la sensibilité. Il précise que le Groupe travaille en toute bonne foi et sans sous-estimer la complexité de la situation, afin de faciliter la communication et d'instaurer une confiance réciproque. Il dit que le Groupe de travail accédera volontiers à l'invitation qui lui a été faite de se rendre à Moscou et se félicite d'une telle initiative. Il ajoute que le Groupe espère que la volonté des deux parties de coopérer avec lui permettra de prendre des mesures concrètes en vue de résoudre cette épineuse question.

S'agissant des bombardements de cibles civiles, l'intervenant indique que le Groupe de travail souhaite que tout soit mis en œuvre, avec l'aide des agences des Nations Unies et d'autres acteurs, pour mettre un terme à de tels actes et garantir le respect du droit international humanitaire. Il conclut son intervention en déclarant que le Groupe de travail salue le rôle déterminant joué par M. Pacheco au cours de sa présidence de l'UIP dans l'élaboration du mandat du Groupe et que ce dernier continuera de remplir au mieux sa mission.

La Présidente, remerciant le Groupe de travail pour ses immenses efforts et les délégations russe et ukrainienne pour leur esprit de coopération, indique que l'UIP œuvrera sans relâche pour assurer le retour des enfants déplacés par le conflit et ajoute qu'elle est prête à soutenir l'action du Groupe de travail par tous les moyens nécessaires. Elle considère que le Conseil directeur souhaite prendre note du rapport sur les activités du Groupe de travail.

Il en est ainsi décidé.

Point 13 de l'ordre du jour

ACTIVITÉS DES ORGANES PLÉNIERS ET COMITÉS SPÉCIALISÉS

(CL/213/13-P.1-rev)

a) Comité des droits de l'homme des parlementaires

(CL/213/13a)-R.1 et R.2)

Mme M.G.A. Odhiambo (Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires), accompagnant d'un diaporama sa présentation des projets de décision préparés par le Comité lors de sa récente session à Genève, tels qu'ils figurent dans le document CL/213/13a)-R.2, indique qu'elle va présenter les cas concernés dans l'ordre alphabétique.

Bangladesh

Le Comité remercie la délégation du Bangladesh pour les informations qu'elle a fournies lors de l'audition tenue au cours de la présente session et pour son esprit de coopération. Le Comité se félicite du fait que le Parlement du Bangladesh continue de suivre cette affaire. Le Comité estime cependant que, près de 20 ans après l'assassinat de M. Kibria, le moment est venu que justice soit rendue dans cette affaire. Le Comité espère sincèrement que le Parlement et le parti actuellement au pouvoir, dont M. Kibria était un membre de premier plan, prendront des mesures fermes pour faciliter le règlement de ce cas et envoyer enfin un signal fort indiquant que l'assassinat d'un parlementaire ne peut rester impuni.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de M. Shah Ams Kibria.

Égypte

Le Comité a de nouveau examiné le cas de l'ancien parlementaire égyptien M. Mostafa al-Nagar porté disparu depuis près de trois ans. Le Comité regrette que la Chambre des représentants égyptienne ait cessé de répondre à ses demandes d'information depuis 2022.

Le Comité reste convaincu que l'État égyptien peut faire encore davantage d'efforts pour retrouver M. al-Nagar, notamment en ouvrant une enquête sur sa disparition, afin que sa famille puisse enfin savoir ce qu'il est advenu de lui. Le Comité souhaite également recevoir les informations demandées concernant les décisions de justice adoptées à l'encontre de M. al-Nagar et les conditions à remplir pour que les autorités ouvrent une enquête sur la disparition de personnes dont les familles ont déposé plainte pour disparition.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de M. Mostafa al-Nagar.

Eswatini

Le Comité a eu un échange très constructif à Genève avec la délégation d'Eswatini sur le cas de trois anciens parlementaires, dont deux sont maintenus en détention pour plusieurs chefs d'accusation depuis juillet 2021, à la suite de manifestations appelant à des réformes démocratiques dans le pays. En 2023, le juge chargé de l'affaire les a reconnus coupables des chefs d'accusation les plus graves, mais a reporté le prononcé de la peine à une date ultérieure. Les deux hommes encourrent une peine de 20 ans d'emprisonnement.

Le Conseil directeur prend connaissance, dans le document CL/213/13a)-R.1, du récent rapport de l'observateur de procès de l'UIP. Son analyse du verdict et celle effectué par le Comité confirment les craintes selon lesquelles les poursuites pénales engagées contre les parlementaires résultent de leurs actions en faveur d'un changement politique. Le Comité est convaincu que ces deux hommes n'auraient même jamais dû être poursuivis. Le Comité espère sincèrement que cette affaire sera néanmoins résolue, d'une manière conforme aux normes applicables en matière de droits de l'homme, avant que ces hommes ne soient condamnés.

Dans le même temps, le Comité reste disposé à se rendre en Eswatini pour discuter avec les autorités compétentes et d'autres parties prenantes des problèmes soulevés par cette affaire. La délégation d'Eswatini a confirmé sa volonté de faciliter l'organisation de cette mission.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif aux cas de trois parlementaires d'Eswatini.

Guinée-Bissau

Le Comité a également examiné un nouveau cas collectif en Guinée-Bissau concernant quatre parlementaires dont les droits de l'homme ont été bafoués pour avoir critiqué publiquement le Président de la République. La Présidente du Comité remercie tout d'abord les autorités parlementaires du pays pour les informations qu'elles ont fournies lors de leur audition par le Comité.

Le cas porte sur la situation de M. Marciano Indi, qui a été enlevé en 2020. Bien que les ravisseurs aient été identifiés, les autorités n'ont mené aucune enquête. En 2022, le parlementaire Agnelo Regalla a été la cible de tirs devant son domicile. Ses blessures étaient si graves qu'il a été transporté d'urgence au Portugal pour y recevoir des soins adaptés. Une enquête judiciaire a été

ouverte, mais aucune autre mesure n'a été prise. En 2024, M. Bamba Banjai a été arrêté et a subi deux interrogatoires intensifs. Enfin, depuis la dissolution inconstitutionnelle du Parlement en décembre 2023, le Président de l'Assemblée, M. Domingos Simões Pereira, et tous les autres membres du Parlement ont été privés de leur mandat parlementaire et demeurent interdits d'accès au Parlement.

Le Comité dénonce ces violations et demande instamment aux autorités bissau-guinéennes de prendre toutes les mesures nécessaires pour que les violations subies fassent l'objet d'une enquête en bonne et due forme.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif aux cas de quatre parlementaires de Guinée-Bissau.

Israël

Le Comité a été saisi d'un nouveau cas concernant la situation de M. Ofer Cassif, membre de la Knesset, qui a fait l'objet d'une procédure d'expulsion arbitraire pour avoir soutenu publiquement la plainte déposée par l'Afrique du Sud contre l'État d'Israël devant la Cour internationale de justice.

La motion d'expulsion de M. Cassif n'a pas été adoptée en séance plénière et il a pu conserver son siège parlementaire à la Knesset. Le fondement de la plainte initiale étant devenu sans objet, le Comité a donc décidé de déclarer le cas irrecevable.

Néanmoins, le Comité estime que la procédure d'expulsion à l'encontre de M. Cassif a porté atteinte à son droit à la liberté d'expression et qu'elle entrave l'exercice légitime de son mandat parlementaire. Le Comité demande aux autorités israéliennes de veiller à ce que les droits des membres de la Knesset, notamment leur droit à la liberté d'opinion et d'expression, soient respectés et que leur immunité parlementaire soit protégée.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de M. Ofer Cassif.

Kirghizistan

L'intervenante indique que le Comité a récemment déclaré recevable une plainte concernant M. Adakhan Madumarov, ancien Président du Parlement et chef de l'un des principaux partis d'opposition au Parlement.

En septembre 2023, alors qu'il se promenait dans la capitale avec son fils, M. Madumarov a été arrêté par les forces spéciales, avant d'être accusé de trahison pour une affaire remontant à 2009, apparemment pour avoir signé le procès-verbal d'une réunion diplomatique sur la frontière contestée avec le Tadjikistan voisin. Depuis lors, M. Madumarov a passé sept mois en prison et toutes ses demandes de libération ont été rejetées.

Le plaignant a indiqué que le procès de M. Madumarov et son maintien en détention sont motivés par des considérations politiques et qu'ils violent son droit à une procédure régulière ainsi que son immunité et son mandat parlementaire.

Le Comité remercie l'Ambassadeur du Kirghizistan d'avoir répondu à ses questions lors d'une audition organisée pendant la présente Assemblée. Néanmoins, le Comité est préoccupé par les graves allégations contenues dans cette affaire et demande aux autorités de libérer M. Madumarov et de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour protéger ses droits. À cet égard, la nuit précédente, le Comité a été informé que M. Madumarov a été reconnu coupable des accusations portées à son encontre, mais qu'aucune peine n'a été prononcée. Il serait contraint de rester en prison jusqu'à la fin de la procédure pénale, ce qui est apparemment illégal. Le Comité propose de prendre en compte ce nouvel élément dans le projet de décision.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de M. Adakhan Madumarov.

Madagascar

Mme Odhiambo annonce que le Comité a examiné un nouveau cas à Madagascar, concernant M. Fetra R. Razafitsimalona. Elle remercie l'Assemblée nationale de Madagascar pour les informations qu'elle a fournies par écrit, notamment en ce qui concerne les mesures prises pour garantir le respect des droits de ce parlementaire.

M. Razafitsimalona a été arrêté en novembre 2023 lors d'une manifestation non autorisée dénonçant le manque de transparence de l'élection présidentielle. À la veille du scrutin, le Gouvernement malgache a décidé d'interdire toute manifestation politique dans les lieux publics par

tous les partis, à l'exception de celui du président réélu. M. Razafitsimalona a été inculpé pour avoir incité la population à prendre part à des manifestations non autorisées, au mépris de son immunité parlementaire. Il a été libéré sous contrôle judiciaire et attend maintenant le prononcé de son jugement, prévu pour le 9 avril 2024.

Le Comité appelle les autorités judiciaires à abandonner les charges contre M. Razafitsimalona et espère que le verdict qui sera prononcé le 9 avril 2024 disculpera ce dernier des accusations dont il fait l'objet, puisque celles-ci semblent reposer uniquement sur l'exercice de ses droits fondamentaux.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de M. Fetra R. Razafitsimalona.

Pakistan

Le Comité est profondément préoccupé par la détérioration de la situation des parlementaires de l'opposition au Pakistan compte tenu de l'augmentation du nombre de signalements de cas de détention arbitraire, de traitement inhumain et de violation de régularité des procédures à l'encontre de quatre parlementaires du parti *Tehreek-e-Insaf*, ou PTI, notamment de son Président, M. Imran Khan. Le Comité est particulièrement alarmé par les informations concernant la détérioration de l'état de santé de M. Khan et de ses collègues, qui demeurent incarcérés.

Le Comité déplore que les autorités n'aient pas mis en œuvre la décision adoptée par le Conseil directeur lors de l'Assemblée de Luanda, qui leur demandait de libérer les parlementaires détenus et de leur permettre de participer librement aux élections. Le Comité regrette vivement que les droits politiques des cinq parlementaires concernés par ce cas ne soient pas respectés.

Les membres du Comité exhortent les autorités pakistanaises à veiller à ce que les violations des droits de leurs collègues ne restent pas impunis et à garantir que de tels cas ne se reproduisent pas. Il espère également pouvoir enfin se rendre au Pakistan pour rencontrer toutes les parties et avancer sur la voie du règlement de cette situation étant donné le nombre croissant de cas dans le pays.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif aux cas de cinq parlementaires pakistanais.

Palestine/Israël

Le Comité a examiné les cas de M. Marwan Barghouti et M. Ahmad Sa'adat, deux anciens parlementaires palestiniens actuellement détenus en Israël. Ils ont été emprisonnés à l'issue de procès inéquitables, comme l'a conclu l'expert juridique désigné par l'UIP dans son rapport de 2003 sur le procès de M. Barghouti et comme l'ont indiqué plusieurs organisations de la société civile dans le cas de M. Sa'adat.

Le Comité est vivement préoccupé par les dernières informations reçues concernant les conditions de détention de M. Barghouti et M. Sa'adat, notamment les informations faisant état de tortures et de mauvais traitements et celles relatives à leur placement à l'isolement et à leur accès limité à l'eau et à la nourriture à l'intérieur de la prison israélienne.

Le Comité exhorte les autorités israéliennes à traiter M. Barghouti et M. Sa'adat dans le respect de leur dignité et de leur valeur d'êtres humains, à prévenir les actes de torture et autres formes de mauvais traitements et à mener une enquête approfondie sur les très graves allégations concernant le traitement qu'ils subissent actuellement.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité les projets de décision concernant, respectivement, le cas de M. Marwan Barghouti et le cas de M. Ahmad Sa'adat.

Philippines

Le Comité présente deux projets de décision. La bonne nouvelle est que l'ancienne sénatrice de Lima a finalement été libérée sous caution en novembre 2023. Son procès a été entaché d'irrégularités et le dossier de l'accusation s'est effondré au fil du temps. En fait, une analyse complète de sa situation montre clairement qu'elle a été inculpée après avoir critiqué l'ancien Président Duterte. Le Comité espère par conséquent que le dernier chef d'accusation qui pèse encore sur Mme de Lima sera lui aussi rejeté par manque de preuves.

Eu égard au deuxième cas, qui concerne une parlementaire actuelle, Mme Castro, et une ancienne parlementaire, Mme Elago, toutes deux vilipendées, voire menacées, par d'éminentes personnalités de l'establishment politique ou militaire. En fait, en octobre 2023, l'ancien Président Duterte a clairement déclaré à la télévision que Mme Castro devait être tuée. Le Comité demeure vivement préoccupé par le fait qu'un ancien président puisse tenir de tels propos qui peuvent réellement mettre la vie de Mme Castro en danger, et demande au bureau du procureur de prendre les mesures qui s'imposent.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité les projets de décision concernant, respectivement, le cas de Mme Leila de Lima et celui des deux parlementaires philippines précitées.

Somalie

Le Comité a reçu une nouvelle plainte selon laquelle M. Abdullahi Abib aurait été menacé de mort en raison de son travail de contrôle au Parlement. En outre, M. Abib aurait été entravé dans son travail au sein du Parlement, où il soulève souvent des problèmes de corruption et de violation des droits de l'homme.

Le Comité remercie la délégation de la Somalie pour les informations qu'elle a fournies lors d'une réunion organisée pendant la présente Assemblée. Toutefois, le Comité est préoccupé par les divergences entre le récit du plaignant et celui des autorités.

Compte tenu des risques encourus par M. Abib pour sa sécurité et des nombreux cas d'assassinat de parlementaires en Somalie, le Comité appelle les autorités du pays à tout mettre en œuvre pour protéger la vie et les droits de M. Abib. Le Comité espère également pouvoir compter sur la coopération du Parlement pour répondre aux préoccupations liées à ce cas.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de M. Abdullahi Hashi Abib.

Tunisie

En ce qui concerne la Tunisie, Mme Odhiambo remercie les autorités parlementaires pour leur ouverture au dialogue avec le Comité et pour avoir exprimé leur volonté de collaborer avec le Comité et l'UIP. Bien qu'il ait décidé de ne pas adopter de nouvelles décisions concernant les cas examinés, le Comité a fait part à la délégation de ses préoccupations à l'égard de tous les anciens parlementaires tunisiens. Le Comité espère que les autorités tunisiennes accepteront de le recevoir dans le cadre d'une future mission visant à trouver des solutions durables à l'ensemble des cas tunisiens en cours d'examen.

Le Conseil directeur prend note des informations communiquées.

Türkiye

Le Comité a eu un échange très fructueux à Genève avec Mme Fatma Oncu de la délégation turque. Il s'agit d'un moment crucial, puisque la Cour constitutionnelle turque décidera bientôt du sort du Parti démocratique populaire (HDP), un parti pro-kurde. Le Comité espère que, lorsqu'elle rendra son arrêt, la Cour fera la distinction entre le HDP et le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), qui est un mouvement de guérilla armé considéré comme une organisation terroriste par de nombreux pays. Bien que le HDP et le PKK s'appuient largement sur la même base de soutien et poursuivent des objectifs similaires, le HDP est un parti politique légal qui ne prône aucunement la violence pour atteindre ses objectifs. À cet égard, le Comité demeure préoccupé par le fait que 10 parlementaires et anciens parlementaires continuent de dépérir en prison sur la base d'accusations qu'il peine à comprendre.

Sur une note plus positive, le Comité a appris que des réformes législatives favorables ont été menées en matière de liberté d'expression en Türkiye, même s'il estime que beaucoup reste à faire. Il a hâte d'en apprendre davantage sur le cadre juridique actuel et sur toute autre mesure envisagée pour renforcer la liberté d'expression.

Mme F. Oncu (Türkiye) exprime une réserve sur tout ce qui vient d'être dit à propos de son pays et indique que sa délégation soumettra par écrit au Comité l'ensemble des informations pertinentes pour les cas concernés.

Le Conseil directeur adopte le projet de décision relatif aux cas de 68 parlementaires turcs, en prenant note de la réserve exprimée par la délégation turque.

Venezuela (République bolivarienne du)

Le Comité suit depuis plusieurs années la situation de plus de 100 anciens parlementaires de la République bolivarienne du Venezuela. Il se félicite de ses récents échanges avec les membres de l'Assemblée nationale élus en 2020 et espère poursuivre ces discussions avec l'ensemble des parties prenantes concernées dans le pays afin de régler ces cas.

Le Comité est vivement préoccupé par l'interdiction faite à Mme María Corina Machado d'exercer toute fonction publique pendant 15 ans. Il pense que les événements récents doivent être interprétés comme le prolongement des mesures prises par les institutions de l'État pour restreindre les droits politiques de Mme Machado, un processus qui a commencé lorsqu'elle était une figure de premier plan de l'opposition au Parlement.

S'agissant du cas collectif, le Comité réitère sa position de longue date selon laquelle les questions en cause dans le présent cas s'inscrivent dans le cadre plus large et complexe de la situation dans le pays. Il réitère la volonté de l'UIP de soutenir tous les efforts visant à renforcer la démocratie au Venezuela. Le Comité invite les autorités vénézuéliennes à préciser comment l'UIP pourrait déployer au mieux son aide et à répondre à ses demandes d'information sur les questions spécifiques relatives à chaque situation individuelle.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité les projets de décision concernant, respectivement, le cas de Mme María Corina Machado et ceux de 135 parlementaires vénézuéliens.

Zimbabwe

Le Comité est préoccupé par l'augmentation du nombre de cas au Zimbabwe. Il a reçu une nouvelle plainte de 18 parlementaires du parti d'opposition Coalition citoyenne pour le changement (CCC) qui affirment que leurs mandats ont été révoqués de manière arbitraire. Certains se souviennent peut-être du rapport présenté à l'Assemblée de Luanda, qui indiquait que 23 parlementaires de la CCC avaient été révoqués quelques jours après le début de leur mandat. Ces nouvelles révocations portent à 41 le nombre total de parlementaires de la CCC ayant perdu leur siège.

D'après la plainte reçue, les présidents des deux chambres ont de nouveau agi sur la base d'une lettre frauduleuse envoyée par un imposteur prétendant exercer les fonctions de Secrétaire général de la CCC, tout en ignorant l'ensemble des communications provenant des parlementaires concernés. En outre, le Comité a été consterné d'apprendre qu'aucun de ces parlementaires n'a été autorisé à participer aux élections partielles dans les circonscriptions où ils avaient été élus quelques mois plus tôt.

Le Comité déplore le fait que les autorités n'aient pas jugé bon d'appliquer la décision adoptée par le Conseil directeur à Luanda de réexaminer la procédure de révocation qui a conduit à la plainte initiale. Le Comité se félicite qu'une telle procédure soit prévue par la Constitution du Zimbabwe, mais il estime que les normes constitutionnelles doivent protéger les droits des parlementaires, et non les entraver. Il est convaincu que ces parlementaires de l'opposition n'auraient jamais dû perdre leur siège et renouvelle son appel aux autorités pour qu'elles modifient la procédure afin que tous les parlementaires puissent librement exercer leur mandat.

M. J.F.N. Mudenda (Zimbabwe), exprimant des réserves sur les informations qui viennent d'être communiquées et rappelant que le Parlement du Zimbabwe est constitué conformément à l'Article 3 des Statuts de l'UIP, déclare qu'il a pleinement répondu à la demande du Comité de lui remettre un rapport détaillé sur les cas concernés et qu'il a également annexé à son rapport les décisions de justice correspondantes. Il indique que l'article 129(1)(k) de la Constitution du Zimbabwe dispose que ni le président de l'Assemblée nationale ni celui du Sénat ne sont habilités à enquêter sur un quelconque imbroglio politique au sein d'un parti d'opposition et que, par conséquent, ils se contentent de lire les courriers reçus. Il explique que le chef de la CCC, Nelson Chamisa, a envoyé un courrier au Parlement, environ un mois avant l'incident en question, dans lequel il déclarait que seul lui pouvait adresser des courriers, alors que le prétendu Secrétaire général de la CCC, qui n'est autre qu'un imposteur, avait adressé un courrier au Parlement cinq jours plus tôt. Depuis lors, la CCC n'a pris aucune mesure juridique ou autre pour valider l'adhésion de ce dernier au parti, ni à propos de la structure dirigeante du parti à la suite de la démission de M. Chamisa. En outre, aucun parlementaire du parti au pouvoir ou de l'opposition n'a manifesté le souhait de débattre d'une motion déposée en vue d'une révision de l'article 129(1)(k) de la Constitution, ce qui n'est pas du ressort du

Parlement. M. Mudenda ajoute qu'il est inutile et malvenu pour le Comité des droits de l'homme des parlementaires de continuer à ne prendre en considération qu'une seule version des faits, alors que lui-même a transmis au Comité un rapport détaillé accompagné de la jurisprudence pertinente.

S'agissant des allégations d'actes de violence à l'encontre de parlementaires, l'intervenant affirme qu'il a passé plus de deux heures, le jour de l'incident, à réclamer en vain le retour au calme dans l'hémicycle, après quoi la police a dû intervenir, conformément au Règlement intérieur, pour expulser les auteurs des troubles et permettre au Parlement de poursuivre ses travaux. En outre, les personnes concernées n'ont produit aucun rapport médical à l'appui de leurs allégations selon lesquelles elles auraient été brutalisées et blessées.

D'après M. Mudenda, tous les partis politiques du Zimbabwe et même le Premier Ministre de l'époque, Morgan Tsvangirai, chef de file de l'opposition, avaient voté en faveur de la Constitution actuelle du pays. Il souligne que M. Tsvangirai a été le premier à révoquer des parlementaires, 28 au total, et que, curieusement, le Comité des droits de l'homme des parlementaires n'a jamais posé de questions à ce sujet. L'intervenant conclut son propos en indiquant que le Parlement du Zimbabwe est prêt à recevoir une mission du Comité, à la condition que les intentions de la mission soient clairement définies, et que l'institution a agi en conformité avec la Constitution du pays.

Le Conseil directeur adopte le projet de décision relatif aux cas de 41 parlementaires zimbabwéens, en prenant note des réserves exprimées par la délégation zimbabwéenne.

Mme M.G.A. Odhiambo (Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires), déclare qu'elle n'a présenté qu'une partie des nombreux cas dont le Comité est saisi. Elle affirme que le nombre croissant de cas enregistrés dans toutes les régions montre clairement qu'exercer la fonction de parlementaire comporte réellement des risques. Elle ajoute que le Comité compte sur le soutien des Parlements membres pour l'aider à soutenir les collègues qui font l'objet de menaces.

Elle évoque pour finir le cas de longue date de M. Ousmane Sonko, au Sénégal, que le Comité n'a pas officiellement examiné au cours de sa dernière session, en annonçant que l'intéressé a récemment été libéré de prison, ce dont elle remercie le Sénégal et le félicite également pour le succès de ses élections.

La Présidente remercie le Comité pour son excellent travail et dit qu'il peut être assuré de bénéficier de toute l'aide nécessaire pour clore les cas dont il est saisi et obtenir le respect de la loi dans les pays concernés.

b) Forum des femmes parlementaires
(CL/213/13b)-R.1)

Mme F. Ilimi Haddouche (Algérie), Première Vice-Présidente du Bureau des femmes parlementaires présente le rapport de la 37^e session du Forum des femmes parlementaires tenue les 23 et 27 mars 2024, tel qu'il figure dans le document CL/213/13b)-R.1. Elle explique qu'après avoir examiné dans une perspective de genre le projet de résolution intitulé *L'impact social et humanitaire des systèmes d'armes autonomes et de l'intelligence artificielle*, dans lequel les amendements proposés par le Forum ont depuis été pris en compte, les participants ont appelé à des mesures urgentes en vue de supprimer les normes et les biais liés au genre présents dans les algorithmes d'intelligence artificielle, d'inclure les femmes dans tous les processus décisionnels connexes et d'encourager les filles et les femmes à étudier les sciences, les technologies, l'ingénierie et les mathématiques. Elle ajoute que lors d'une réunion-débat sur le thème *Les femmes bâtisseuses de paix au service d'une paix durable*, les participants ont conclu que pour parvenir à une telle paix, il faut que les femmes puissent participer sur un pied d'égalité avec les hommes à la construction et au maintien de la paix et qu'elles soient associées aux processus de reconstruction post-conflit, qui sont tout aussi essentiels à la réalisation de la justice et à l'obtention d'une réparation intégrale. Enfin, lors d'un autre débat, les participants ont indiqué qu'éliminer la discrimination permet de transformer les pertes économiques en gains, et se sont félicités à cet égard que des parlementaires hommes aient participé aux échanges sur les bonnes pratiques et les réformes récentes visant à promouvoir l'autonomisation économique des femmes.

La Présidente indique que le Bureau des femmes parlementaires a élu Mme Z. Mashaba (Eswatini) pour représenter le Groupe africain jusqu'en mars 2025 en remplacement de Mme Bujela, qui n'est plus parlementaire. Elle précise que le deuxième poste vacant, pour le Groupe arabe, sera pourvu lors de la prochaine séance du Bureau. Elle croit comprendre que le Conseil directeur souhaite adopter le rapport qui vient d'être présenté.

Il en est ainsi décidé.

c) Forum des jeunes parlementaires
(CL/213/13c)-R.1)

M. D. Carden (Royaume-Uni), Président du Conseil du Forum des jeunes parlementaires, présente le rapport de la réunion du Forum tenue le 24 mars 2024, tel qu'il figure dans le document CL/213/13c)-R.1. Il explique que les participants ont été informés des progrès réalisés en matière de participation des jeunes au parlement, mais qu'ils ont déploré la violence dont les jeunes parlementaires font parfois l'objet, ce qui entrave leur participation au parlement et nuit à la bonne santé de la démocratie. Il ajoute que les participants au forum ont examiné, selon le point de vue des jeunes, le thème du débat général sur la diplomatie parlementaire et ont indiqué que la capacité des jeunes parlementaires de participer aux processus de paix et de les diriger était une condition préalable à l'établissement d'une paix durable. Le Forum a également désigné l'un de ses membres pour préparer une synthèse sur le point de vue des jeunes concernant un projet de résolution sur l'intelligence artificielle qui sera élaboré lors de la 149^e Assemblée, et a choisi l'éducation et l'emploi des jeunes comme thème central de la dixième Conférence mondiale des jeunes parlementaires à venir. Il conclut son intervention en soulignant que le Forum des jeunes parlementaires continuera à promouvoir la voix, les droits et les libertés des jeunes et à faire valoir le point de vue novateur des jeunes, qui est essentiel pour moderniser la diplomatie parlementaire et instaurer une paix durable.

La Présidente croit comprendre que le Conseil directeur souhaite adopter le rapport qui vient d'être présenté.

Il en est ainsi décidé.

d) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient
(CL/213/13d)-R.1)

M. H.-J. Talsma (Pays-Bas), Président du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, présente le rapport des trois réunions du Comité tenues en février et mars 2024, tel qu'il figure dans le document CL/213/13d)-R.1, et rappelle que l'objectif primordial du Comité est de parvenir à une paix durable entre Israéliens et Palestiniens, un objectif devenu plus urgent que jamais. Il explique que le Comité a entendu des membres des deux parties au conflit et que tous sont favorables à une mission du Comité dans la région afin qu'il puisse mieux documenter ses travaux. L'intervenant ajoute qu'après avoir reçu de la principale agence de l'ONU à Gaza deux bilans successifs sur l'évolution de la situation, les membres du Comité ont souligné la nécessité de poursuivre l'acheminement de l'aide essentielle aux Palestiniens et de prendre des mesures pour traiter les traumatismes dont les enfants sont les premières victimes. Il précise que les membres ont aussi déploré l'incapacité de l'Assemblée à adopter un point d'urgence sur Gaza pour la deuxième fois, malgré le consensus écrasant sur des questions telles que la nécessité d'un cessez-le-feu immédiat, la libération des otages, l'accès de l'aide humanitaire et le respect du droit international. Il conclut son propos en indiquant que le Comité continuera à réfléchir aux moyens de mobiliser la diplomatie parlementaire pour atténuer la crise humanitaire à Gaza et trouver un terrain d'entente politique en vue de mettre fin aux hostilités.

M. N. Muthanna (Iraq) souligne que les actes légitimes de résistance ne peuvent être qualifiés d'actes d'agression au regard du droit international et affirme qu'Israël est un pays usurpateur et agresseur qui pratique le génocide et l'apartheid. Il rappelle que la situation actuelle n'a pas débuté le 7 octobre 2023, mais des décennies plus tôt, avec des tueries, des occupations et des déplacements forcés, suivis aujourd'hui de massacres délibérés de femmes et d'enfants et de la destruction d'hôpitaux et d'infrastructures. Il ajoute que ces actes sont dénoncés par de nombreux juifs et qu'ils portent atteinte à l'ensemble de l'humanité. Il poursuit en affirmant qu'il ne s'agit pas d'une guerre entre le Hamas et Israël, mais d'une guerre qui mobilise tous les Palestiniens qui souhaitent mettre un terme à l'occupation. Il dit que l'Afrique du Sud doit être remerciée pour avoir reconnu le devoir moral et juridique de porter la situation devant la Cour internationale de justice, et indique que la majorité des parlements du monde soutiennent cette initiative. Il conclut son intervention en déclarant que l'occupation israélienne menace la paix et la sécurité internationales, qu'elle doit cesser et que la responsabilité du conflit doit être imputée à l'État qui se livre à des actes de racisme, de génocide, d'apartheid et de crime collectif, et non pas à ceux qui résistent à l'occupation.

M. H.-J. Talsma (Pays-Bas), Président du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, prend note des déclarations qui viennent d'être faites et affirme que le Comité, y compris son estimé membre iraquien, connaît très bien le contexte historique du conflit. Il dit que les Parlements membres de l'UIP peuvent être assurés que le Comité continuera à tenir compte de ce contexte dans la conduite de ses travaux.

La Présidente félicite le Comité pour son travail et son engagement et déclare qu'elle-même et le Secrétariat de l'UIP sont prêts à l'aider de toutes les manières possibles, y compris dans le cadre de la visite qu'il prévoit d'effectuer en Israël et en Palestine. S'agissant de la composition du Comité, elle explique que le Conseil directeur est invité à élire un homme et deux femmes afin de pourvoir les postes actuellement vacants, tout en assurant une représentation géopolitique équilibrée. Elle rappelle néanmoins que les membres du Comité sont élus à titre individuel et non en tant que représentants de leur parlement ou de leur groupe géopolitique. Elle précise que ses membres actuels sont originaires du Botswana, d'Égypte, d'Indonésie, d'Iraq, d'Israël, de Palestine, des Pays-Bas, de Suisse, de Türkiye, d'Uruguay et de Zambie. Elle indique que, compte tenu du fait qu'il y a deux candidats pour le seul poste vacant pouvant être occupé par un homme, à savoir M. B.O. Kalu (Nigéria) et M. L.-J. de Nicolaÿ (France), un vote à main levée doit être organisé.

Après une explication de la répartition des voix, il est procédé à un vote à main levée.

Nombre de voix obtenues par chaque candidat :

| | |
|-------------------------------------|-----------|
| <i>M. B.O. Kalu (Nigéria)</i> | <i>36</i> |
| <i>M. L.-J. de Nicolaÿ (France)</i> | <i>62</i> |

Ayant obtenu la majorité requise, M. L.-J. de Nicolaÿ (France) est élu membre du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient.

Mme T. Vardanyan (Arménie) fait remarquer qu'il y a des candidates de la région du Moyen-Orient pour les deux postes vacants réservés à des femmes et déclare qu'elle souhaite retirer sa candidature et soutenir la candidate des Émirats arabes unis.

La Présidente dit qu'une autre des quatre candidates initiales à ces deux postes vacants s'est également retirée et qu'il ne reste par conséquent que deux candidates, à savoir Mme M. Aljaghoub (Jordanie) et Mme S. Falaknaz (Émirats arabes unis). Elle considère que le Conseil directeur souhaite élire ces deux candidates au Comité.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente considère également que le Conseil directeur souhaite adopter le rapport qui vient d'être présenté.

Il en est ainsi décidé.

e) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (CL/213/13e)-R.1)

Mme D. O'Neill (Australie), membre du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, présente le rapport de la réunion du Comité tenue le 26 mars 2024, tel qu'il figure dans le document CL/213/13e)-R.1. Elle explique que, parmi les domaines de préoccupation humanitaire examinés par le Comité figure la situation difficile des réfugiés et des personnes déplacées en Afghanistan, en République démocratique du Congo et au Soudan. Elle dit que le Comité invite les Parlements membres à soutenir l'opération *Léopard des neiges*, qui vise à évacuer les Afghans en danger, ainsi qu'à sensibiliser et à soutenir les efforts d'aide humanitaire dans les deux autres pays. Elle ajoute que 2024 marquera d'importants anniversaires, comme celui des conventions de Genève de 1949 et des instruments relatifs à l'apatridie et aux mines antipersonnel, et elle encourage les Parlements membres à promouvoir l'universalisation et l'application rigoureuse de chacun de ces instruments et à renforcer leur mise en œuvre en révisant, si nécessaire, les cadres juridiques nationaux correspondants. Elle conclut son propos en invitant les Parlements membres à sensibiliser aux conséquences négatives du non-respect de ces instruments essentiels et à plaider en faveur d'un strict respect du droit international humanitaire.

La Présidente attire l'attention sur la composition du Comité en précisant que deux des trois postes vacants doivent être pourvus par le Groupe Eurasie et un par le Groupe Asie-Pacifique. Elle indique qu'une seule candidature, celle de Mme Hakobyan (Arménie), a été reçue pour les

postes vacants à pourvoir par le Groupe Eurasie, qu'une autre, celle de M. Suebsang (Thaïlande), a été reçue pour le poste vacant à pourvoir par le Groupe Asie-Pacifique et qu'il reste donc un poste à pourvoir par le Groupe Eurasie. En attendant, elle considère que le Conseil directeur souhaite élire au Comité les deux candidats actuels.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente considère également que le Conseil directeur souhaite adopter le rapport qui vient d'être présenté.

Il en est ainsi décidé.

f) Groupe du partenariat entre hommes et femmes
(CL/213/13f)-R.1)

Mme N.B.K. Mutti (Zambie), membre du Groupe du partenariat entre hommes et femmes, présente le rapport de la 49^e session du Groupe, tenue le 24 mars 2024, tel qu'il figure dans le document CL/213/13f)-R.1. Elle cite les chiffres figurant dans le rapport et ses annexes et déclare que la forte participation des femmes à la 148^e Assemblée, notamment le nombre le plus élevé jamais atteint lors d'une Assemblée en présentiel, est encourageante mais peut être améliorée, comme cela a été le cas lors des 143^e et 144^e Assemblées. Elle dit que des progrès notables ont été accomplis en vue d'atteindre l'objectif de zéro délégation non mixte, comme l'indique la liste de délégations mixtes annexée au rapport, et précise que les autres délégations sont encouragées à suivre cet exemple. Évoquant la nouvelle politique de lutte contre le harcèlement de l'UIP, elle dit que sa mise en œuvre à Genève constitue un moment de fierté pour le Groupe et que ce dernier espère que d'autres initiatives seront prises pour garantir un environnement sûr et respectueux pour tous. Elle explique que dans le cadre de son soutien continu aux parlements comptant peu de femmes, le Groupe a noué un dialogue constructif avec la délégation de Sri Lanka à Genève et espère que la participation des femmes à la vie politique dans ce pays sera renforcée par des mesures telles que l'instauration d'un quota prévoyant un tiers de femmes. Elle conclut sa présentation en affirmant que le Groupe est prêt à soutenir tous les efforts parlementaires visant à promouvoir une telle participation.

La Présidente indique que le Comité exécutif a nommé Mme Mikayilova (Azerbaïdjan) et M. Almodóbar (Espagne) pour siéger au Groupe du partenariat entre hommes et femmes. Elle considère que le Conseil directeur souhaite approuver ces nominations.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente considère également que le Conseil directeur souhaite adopter le rapport qui vient d'être présenté.

Il en est ainsi décidé.

g) Groupe consultatif sur la santé
(CL/213/13g)-R.1)

Mme L. Clifford-Lee (Irlande), Présidente du Groupe consultatif sur la santé, après avoir donné lecture du rapport de la réunion du Groupe tenue le 23 mars 2024, tel qu'il figure dans le document CL/213/13g)-R.1, déclare en conclusion que le Groupe se félicite de la récente signature par l'UIP d'un nouveau protocole d'accord avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) visant à renforcer leur partenariat de longue date, et se réjouit également de la collaboration actuelle de l'UIP avec le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant.

La Présidente croit comprendre que le Conseil directeur souhaite adopter le rapport qui vient d'être présenté.

Il en est ainsi décidé.

h) Groupe de facilitateurs concernant Chypre
(CL/213/13h)-R.1)

M. L. Wehrli (Suisse), après avoir donné lecture du rapport du Groupe de facilitateurs concernant Chypre de sa réunion tenue le 23 mars 2024, tel qu'il figure dans le document CL/213/13h)-R.1, dit en conclusion que l'UIP a réitéré sa volonté de fournir une assistance supplémentaire concernant les mesures de confiance requises.

La Présidente indique que la candidature de M. H. Arshakyan (Arménie) au rôle de facilitateur a été reçue. Elle considère que le Conseil directeur souhaite élire la candidate à ce poste.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente considère également que le Conseil directeur souhaite adopter le rapport qui vient d'être présenté.

Il en est ainsi décidé.

i) Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent
(CL/213/13i)-R.1)

M. M. Karlsson (Suède), Président du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, après avoir présenté en détail les discussions décrites dans le rapport de la 16^e réunion du Groupe consultatif tenue le 23 mars 2024, tel qu'il figure dans le document CL/213/13i)-R.1, rappelle que parmi les missions essentielles du Groupe figurent la diffusion d'informations sur les bonnes pratiques et le plaidoyer en faveur de la mise en œuvre, au niveau national, des résolutions de l'UIP et de l'ONU sur la lutte contre le terrorisme. Il invite donc tous les Parlements membres à veiller à ce que leurs pays respectifs mettent en œuvre ces résolutions et à se tenir informés des bonnes pratiques et des nouvelles lois adoptées par les parlements d'autres pays. Il précise que l'application de l'UIP sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent constitue un excellent outil à cet égard. L'application comprend une carte interactive des commissions parlementaires de lutte contre le terrorisme et donne accès, entre autres, aux cadres juridiques nationaux, à la base de données internationale sur la législation antiterroriste et au portail *Mise en commun de ressources électroniques et de lois contre la criminalité* (SHERLOC). Il ajoute que les Membres doivent également veiller à ce que leurs pays mettent régulièrement à jour les informations qu'ils fournissent via l'application. Il conclut son propos en déclarant que, dans l'intérêt de leurs enfants et petits-enfants, les parlementaires doivent collaborer pour mettre fin le plus rapidement possible à la sinistre violence du terrorisme, qui vise souvent délibérément les personnes les plus innocentes et les plus démunies.

La Présidente annonce que le Conseil directeur est appelé à élire trois membres du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pour un mandat de quatre ans se terminant en mars 2028. Elle indique que deux candidatures ont été reçues : celle de M. E. Mulembwe (Mozambique) pour le Groupe africain et celle de Mme R. Garvey (Irlande) pour le Groupe des Douze Plus. Elle considère que le Conseil directeur souhaite élire les deux candidats en tant que membres du Groupe consultatif, ainsi que le candidat qui sera identifié en temps voulu par le Groupe Eurasie.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente considère également que le Conseil directeur souhaite adopter le rapport qui vient d'être présenté.

Il en est ainsi décidé.

j) Groupe de travail sur la science et la technologie
(CL/213/13j)-R.1)

M. D. Naughten (Irlande), Président du Groupe de travail sur la science et la technologie, présente le rapport des réunions du Groupe tenues les 22 janvier et 25 mars 2024, tel qu'il figure dans le document CL/213/13j)-R.1. Il dit que les Parlements membres sont invités à donner leur avis sur le projet de Charte de l'UIP sur l'éthique de la science et de la technologie en vue de son adoption

à la 149^e Assemblée et à répondre à l'enquête visant à comprendre comment ils utilisent la recherche scientifique, de manière à déterminer leurs besoins. Il précise qu'en plus des activités et des projets décrits dans le rapport, le Groupe soutiendra les travaux en cours de l'UIP sur l'intelligence artificielle et d'autres travaux sur la sécurité humaine et les neurotechnologies, comme ceux menés par le Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent et le Groupe consultatif sur la santé. Il ajoute que le Groupe de travail sur la science et la technologie s'apprête à publier un guide pratique destiné à aider les parlementaires à collaborer avec les milieux scientifiques et universitaires, et que les parlements sont invités à partager leur expérience en la matière. Il explique que, d'après le Groupe, la science est plus efficace lorsqu'elle privilégie les intérêts de l'humanité par le biais de la collaboration et de l'inclusion, comme l'illustre la décision prise par le Groupe à la suite de la visite sur le terrain décrite dans le rapport.

La Présidente annonce que le Conseil directeur est appelé à élire trois membres du Groupe de travail pour un mandat de quatre ans se terminant en mars 2028. Elle indique que deux candidatures ont été reçues : celle de Mme M. Seymour (Bahamas) pour le Groupe de l'Amérique Latine et des Caraïbes (GRULAC) et celle de Mme M. Cederfelt (Suède) pour le Groupe des Douze Plus. Elle considère que le Conseil directeur souhaite élire ces deux candidates au Groupe de travail.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente considère également que le Conseil directeur souhaite adopter le rapport qui vient d'être présenté.

Il en est ainsi décidé.

Point 14 de l'ordre du jour

ÉLECTIONS AU COMITÉ EXÉCUTIF

(cf. Article 21 k) des Statuts et articles 37, 38 et 39 du Règlement du Conseil directeur)
(CL/213/14-P.1)

La Présidente annonce qu'un membre doit être élu au Comité exécutif en remplacement de Mme I.K.N. Sabangu (République démocratique du Congo), qui n'est plus parlementaire, et que le Groupe africain a désigné Mme I. Kitwa Godalena pour poursuivre son mandat. Elle considère que le Conseil directeur souhaite élire la candidate en tant que membre du Comité exécutif.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente, après avoir félicité Mme Kitwa Godalena et exprimé sa confiance dans sa capacité à remplir ses fonctions en tant que membre du Comité exécutif, déclare vouloir rendre hommage à l'ancienne membre du Comité exécutif, Mme P. Kririksh (Thaïlande), dont le mandat s'est achevé lors de la 147^e Assemblée à Luanda.

Mme Kririksh reçoit un certificat de mérite pour sa contribution et son dévouement aux travaux du Comité exécutif et de l'UIP en général.

La Présidente indique que, parmi ses membres, le Comité exécutif a élu Vice-Présidents de l'UIP M. A. Kharchi pour le Groupe africain, M. A.R. Al Nuaimi pour le Groupe arabe, Mme A. Sarangi pour le Groupe Asie-Pacifique, Mme S. Mikayilova pour le Groupe Eurasie, Mme B. Argimón pour le GRULAC, et Mme D.-T. Avgerinopoulou pour le Groupe des Douze Plus. Elle croit comprendre que le Conseil directeur souhaite approuver l'élection de chacune de ces personnes.

Il en est ainsi décidé.

Point 15 de l'ordre du jour

RAPPORTS SUR LES RÉCENTES RÉUNIONS SPÉCIALISÉES DE L'UIP
(CL/213/15-R.1)

La Présidente présente le point et indique que des présentations orales et vidéo seront faites sur les réunions spécialisées énumérées dans le document CL/213/15-R.1, lequel renferme également des liens vers des pages du site web de l'UIP contenant des informations plus détaillées sur chacune de ces réunions.

M. A.S.K. Bagbin (Ghana) rend compte de la Conférence parlementaire africaine de haut niveau OMS-UIP sur le renforcement de la préparation à la sécurité sanitaire qui s'est tenue à Accra du 8 au 10 novembre 2023. Il explique que les participants ont présenté une vision du renforcement de la politique régionale en matière de préparation et de riposte aux situations d'urgence sanitaire et ont réaffirmé leur engagement à aligner leurs lois et politiques sur le Règlement sanitaire international et à préparer leurs cadres juridiques nationaux afin de pouvoir intégrer le nouvel accord mondial sur la préparation et la riposte face aux pandémies une fois qu'il aura été finalisé. Il ajoute que les participants ont aussi encouragé les parlements à accroître le financement de la sécurité sanitaire, à allouer des crédits budgétaires à l'amélioration des infrastructures sanitaires et à la formation du personnel de santé, et à éliminer les obstacles qui entravent l'accès aux services de santé. Enfin, les participants ont souligné l'importance de renforcer la confiance pour lutter contre la désinformation concernant les épidémies et les mesures de prévention et de riposte, ainsi que de continuer à partager les informations et à renforcer les capacités des parlements.

Mme M. Al Suwaidi (Émirats arabes unis) rend compte de la Réunion parlementaire organisée le 6 décembre 2023 à l'occasion de la 28^e Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP28), qui s'est tenue à Dubaï. Elle déclare que la participation record à cette réunion témoigne de l'engagement des Parlements membres de l'UIP à lutter contre les changements climatiques et à mettre en œuvre l'Accord de Paris. Elle ajoute que le fait que la réunion ait pu se tenir dans la Zone verte constitue un événement inédit qui illustre l'importance des parlements dans l'élaboration d'une action collective dans ce domaine. L'intervenante explique que les discussions ont été riches et ont porté sur les grandes questions liées au climat, notamment l'adaptation, le financement, les pertes et préjudices et le contrôle parlementaire. En outre, les participants ont estimé que les pays en première ligne, les femmes et les jeunes parlementaires doivent absolument être associés aux initiatives en faveur du climat. Elle conclut son propos en indiquant que le document final constitue une feuille de route pour accélérer ces initiatives, tant au niveau national qu'au niveau mondial, et rendre la planète plus durable.

Une vidéo sur la Réunion parlementaire à la COP28 est projetée.

M. F. Fakafanua (Tonga) rend compte d'une table ronde spéciale intitulée *Comment les femmes et les jeunes parlementaires peuvent-ils faire évoluer la gouvernance climatique ?* qui s'est également tenue le 6 décembre 2023 dans la Zone bleue exclusive de la COP28. Il précise que cet événement interactif a été organisé à l'initiative de jeunes parlementaires désireux de développer les liens avec les groupes de jeunes dans le domaine de l'action climatique. Il explique que les participants ont félicité les parlements pour avoir favorisé l'inclusion de jeunes négociateurs dans les délégations officielles, ont réaffirmé l'importance de collaborer avec les institutions scientifiques et de recherche pour s'assurer que les politiques climatiques reposent sur des données probantes et ont réitéré leur engagement à collaborer avec les groupes de femmes et de jeunes pour veiller à ce que les gouvernements respectent leurs engagements dans le domaine climatique. Il conclut son propos en indiquant que les participants ont souligné le rôle essentiel des parlementaires – au premier rang desquels les femmes et les jeunes – en tant qu'alliés dans la lutte et qu'il est à espérer qu'ils créeront un précédent pour l'avenir.

M. L.-J. de Nicolaÿ (France) rend compte du troisième Séminaire régional sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable à l'intention du Groupe géopolitique des Douze Plus, qui s'est tenu à Paris les 18 et 19 janvier 2024. Le séminaire a commencé par trois tables rondes sur le développement durable et la transition écologique, l'égalité des chances et les systèmes de santé résilients et les parlements ouverts et l'innovation, et s'est terminé par une réunion-débat suivie de deux visites sur le terrain, axées sur le lien entre les Jeux olympiques et paralympiques et le

développement durable. Alors que les ODD risquent d'être relégués au second plan en cette période de crises systémiques, notamment dans le domaine des soins de santé, l'intervenant explique que les participants ont discuté des mesures à prendre pour lever les obstacles qui entravent leur mise en œuvre, en lien étroit avec la lutte contre les changements climatiques, et ont insisté sur la nécessité pour les parlementaires d'exercer une pression constante en vue de leur réalisation avant qu'il ne soit trop tard.

Une vidéo sur l'Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies, organisée à New York les 8 et 9 février 2024, est projetée, suivie de vidéos sur la session d'Abou Dhabi de la Conférence parlementaire sur l'Organisation mondiale du commerce organisée à Abou Dhabi le 25 février 2024, et de la Réunion parlementaire sur le thème "Des parlements sensibles au genre : faire progresser l'égalité des sexes pour mettre fin à la pauvreté", organisée à New York le 12 mars 2024 pour la faire coïncider avec la 68^e session de la Commission de la condition de la femme.

La Présidente croit comprendre que le Conseil directeur souhaite prendre note des rapports sur les récentes réunions spécialisées de l'UIP.

Il en est ainsi décidé.

Point 16 de l'ordre du jour

RIX CREMER-PASSY (CL/213/16-P.1)

La Présidente présente le point et rappelle que 2024 marque la troisième édition du Prix Cremer-Passy, décerné aux parlementaires ayant apporté une contribution exceptionnelle à la défense et à la promotion des objectifs de l'UIP et à l'édification d'un monde plus uni, plus pacifique, plus durable et plus équitable.

Une vidéo de présentation du Prix Cremer-Passy 2024 est projetée.

Le Secrétaire général indique que le Prix 2024 sera décerné à un parlementaire au parcours exceptionnel en lien avec le thème prioritaire de l'année de l'UIP, à savoir la paix et la sécurité. Il invite les groupes géopolitiques à présenter sans délai les nominations d'un candidat et d'un suppléant avant la date limite du 30 avril 2024, en utilisant le formulaire de candidature disponible sur le site web de l'UIP, dont le lien figure dans le document CL/213/16-P.1. Il précise que le jury examinera ensuite les nominations et annoncera le lauréat lors de la 149^e Assemblée, en octobre 2024.

La Présidente précise que le Comité exécutif encourage également les groupes géopolitiques à présenter rapidement leurs nominations et qu'il a également examiné une proposition visant à ce que l'UIP reprenne sa participation au Prix de la politique d'avenir du World Future Council. Elle considère que le Conseil directeur souhaite approuver la recommandation du Comité exécutif selon laquelle l'UIP devrait en effet reprendre cette participation, bien qu'à un niveau moindre qu'auparavant, afin d'accorder toute l'attention requise à son propre Prix Cremer-Passy.

Il en est ainsi décidé.

Point 17 de l'ordre du jour

DIVERS

La Présidente annonce le départ à la retraite bien mérité de Mme Sally-Anne Sader, Chargée du Service des conférences de l'UIP, après 32 ans de service au sein de l'Organisation. Elle ajoute que Mme Sader a été la cheville ouvrière du succès des Assemblées de l'UIP et la remercie pour toutes ses années de service.

Le Secrétaire général rend hommage à Mme Sader au nom de tous ses collègues et déclare qu'il s'agit d'une personne exceptionnelle qu'il a eu la chance de côtoyer tout au long de sa carrière au sein de l'Organisation. Il ajoute que Mme Sader est une personne altruiste et loyale, totalement dévouée à l'UIP et toujours disposée à prêter main-forte à ses collègues et aux délégués. Il rappelle que Mme Sader a rejoint l'UIP en 1992 en tant que secrétaire bilingue, qu'elle a ensuite joué un rôle déterminant dans l'organisation de 61 Assemblées de l'UIP à son poste actuel, en effectuant des visites préparatoires dans un total de 55 pays, et qu'elle a aussi joué un rôle primordial dans l'organisation des cinq Conférences mondiales des présidents de parlement et de nombreuses réunions spécialisées de l'UIP. Elle a également participé à la mise en place de pratiques innovantes face à des événements tels que la pandémie de COVID-19, et a contribué de manière décisive à l'organisation d'une session extraordinaire du Conseil directeur, notamment à l'élection en ligne d'un Président de l'UIP. Il conclut son intervention en soulignant que Mme Sader est l'exemple même d'une personne qui a gravi tous les échelons à force de travail et de perfectionnement, tant sur le plan personnel que professionnel, et qu'elle sera très regrettée.

Sous les applaudissements nourris du Conseil directeur et du Secrétariat de l'UIP, Mme Sader reçoit un cadeau en remerciement de ses années de service au sein de l'Organisation.

Mme S.-A. Sader (Chargée du Service des conférences de l'UIP) déclare qu'elle a apprécié chaque instant de son travail au sein de la formidable organisation qu'est l'UIP et aux côtés de ses remarquables collègues. Elle dit avoir eu la chance de rencontrer des gens du monde entier et remercie toutes les personnes qui lui ont adressé un message d'amitié à l'occasion de son départ à la retraite. Elle adresse à l'Organisation ses meilleurs vœux de réussite pour l'avenir.

La Présidente déclare close la 213^e session du Conseil directeur.

La séance est levée à 13 h 10.